



FLASH

MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - MAI 2020 - N° 197

VIE COMMUNALE

Maignelay
Montigny



■ CORONAVIRUS

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, **toutes** les manifestations associatives (brocante de juin...) et communales (fêtes de la musique et communale, feu d'artifice...) sont annulées ou reportées ainsi que les permanences jusqu'à nouvel ordre.

L'attestation indispensable jusqu'au 10 mai inclus pour vos déplacements est à votre disposition sous le porche de la Mairie. Elle est également téléchargeable sur notre site internet et sur le site www.interieur.gouv.fr (ainsi que la version sur smartphone).

La cérémonie du 8 mai se déroulera sans public et ne réunira que 4 personnes autour de M. le Maire (courrier du Préfet).

• **Mairie**

La Mairie rouvrira au public à partir du 11 mai aux horaires habituels sauf si notre département est classé en zone rouge.

Par contre, elle sera fermée au public les 14 et 15 mai en raison d'un changement informatique prévu depuis le début de l'année.

• **Masques**

Nous avons procédé à la commande de 2800 masques réutilisables auprès de la société Réalit de Tricot. Ces masques s'ajoutent à ceux que nous attendons déjà. Dès leur réception, nous vous tiendrons informés des modalités de distribution. Chaque habitant qui le souhaite devrait ainsi disposer d'au moins 2 masques réutilisables. Nous en proposerons également à nos commerçants.

• **Inscriptions dans les écoles**

Nous sommes dans l'attente des instructions de la part de l'Inspection académique. Nous communiquerons ultérieurement les dates et les modalités d'inscriptions dans nos trois écoles.



MAIRIE
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY
tél. : 03 44 51 14 01
fax : 03 44 51 20 38
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :
Denis FLOUR

Rédaction :
Commission communication

Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins

• Ecoles

Merci de vous rapprocher de l'école de votre enfant afin de connaître les modalités de reprise.

• Périscolaire / cantine

Notre accueil périscolaire et notre cantine scolaire fonctionneront de nouveau à partir du moment où la sécurité sanitaire des enfants pourra être assurée.

• Déchets verts

La collecte des déchets verts en porte-à-porte va débiter le mercredi 6 mai prochain.

Elle se terminera pour la première période le mercredi 29 juillet.

La deuxième période se déroulera du mercredi 2 septembre au mercredi 28 octobre.

N'oubliez pas de sortir vos sacs (pas plus de 5 par foyer) la veille après 20h. Sont concernées, uniquement les tontes de gazon et les petites tailles de haies.



• Déchetterie

La déchetterie a rouvert partiellement le lundi 27 avril pour les particuliers et les professionnels et uniquement sur rendez-vous. Des mesures spécifiques sont mises en place :

Quelles règles

- Uniquement sur rendez-vous
- 1 seul passager par véhicule
- 3 types de déchets (bien triés) maximum par passage
- 1 seul passage par jour par Pass'déchetterie, véhicule ou usager
- 3 passages maximum par semaine par Pass'déchetterie, véhicule ou usager
- Respect strict des distances de sécurité avec les agents et entre usagers
- Port de masque (ou éventuellement d'un tissu couvrant la bouche et le nez) recommandé
- Se munir de ses propres outils (plus de pelles et balais partagés)

Quels déchets

3 types de déchets au maximum, bien triés, parmi :

- Déchets verts
- Gravats
- Ferraille
- Tout-venant
- Cartons
- Bois



Tout autre déchet ne sera pas accepté (piles, déchets dangereux, ameublement...) faute de possibilité d'évacuation.

Comment prendre rendez-vous

Par téléphone au Pôle Environnement au 03 69 12 50 70 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Munis de votre :

- Numéro de Pass'déchetterie
- Nom
- Types de déchets apportés
- Contact téléphonique

NOUS VOUS RAPPELONS L'IMPORTANCE DE RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES ET DE LIMITER VOS DÉPLACEMENTS AU STRICT MINIMUM.

■ ETAT CIVIL

• *Naissances* :

Shaydenn BOUDOC - Lilou LE GOFF SEMCZYSZYN



■ BACS DES DÉCHETS MÉNAGERS : LES POUBELLES NE DOIVENT PAS RESTER SUR LES TROTTOIRS TOUTE LA SEMAINE

Nous vous rappelons que vous devez rentrer vos bacs de déchets ménagers après la collecte et ne pas les laisser sur les trottoirs. En cas d'impossibilité absolue, vous pouvez contacter le pôle environnement de la Communauté de Communes du Plateau Picard au 03 69 12 50 70 afin d'obtenir des sacs.

■ BUREAU DE POSTE

Le bureau de Poste de Maignelay-Montigny rouvrira à compter du mardi 5 mai :

→ Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 de 9h à 12h et de 14h à 17h

→ Samedi 9 de 9h à 12h



Les horaires d'ouverture pour les semaines suivantes ne nous ont pas encore été communiqués.

■ CAMPAGNE DE DÉCLARATION DES REVENUS

La campagne de déclaration des revenus débute cette année le 20 avril, jusqu'au 11 juin.

Compte tenu du contexte sanitaire, les accueils des finances publiques ne reçoivent pas de public pendant cette campagne.

Vous êtes invités à vous rendre sur impots.gouv.fr et le cas échéant à créer votre espace et à consulter l'ensemble des informations.

L'accueil des usagers est effectué uniquement à distance par messagerie sécurisée (à partir du site impots.gouv.fr), solution à privilégier dans toute la mesure du possible, ou par téléphone (n° téléphone du service indiqué sur les déclarations et 0809 401 401).

■ ESSAIM D'ABEILLES

Un essaim d'abeilles se dépose chez vous ? Contacter le 06 64 64 14 12

◀ LUTTE CONTRE LE BRUIT ▶

→ Les **travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis : de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les jours fériés et les dimanches : de 10 h à 12 h

Les infractions de bruit de voisinage sont des infractions de 3^{ème} classe qui relèvent du Tribunal de Police. Les sanctions encourues correspondent à une amende qui peut atteindre un montant de 460 €, doublée en cas de récidive. Une peine complémentaire permettant la confiscation de la chose bruyante peut être demandée par l'autorité judiciaire.

→ Après plusieurs doléances et constatations, la Gendarmerie vous informe que les **aboiements de chiens sont considérés comme des tapages** et vous rappelle la réglementation :

- Aboiement nocturne de chien (tapage de nuit), prévue et réprimée par l'article R. 623-2 du Code Pénal
- Aboiement diurne de chien (tapage de jour), prévue et réprimée par l'article R. 623-2 du Code Pénal

Chaque fait constaté sera **systématiquement verbalisé** par une contravention de 3^{ème} classe.

■ CIMETIÈRE "RUE MARCEAU OBJOIS"

Les travaux étant terminés, il est désormais possible d'accéder au cimetière de la rue Marceau Objois à partir de la rue de la Madeleine.



Maignelay-Montigny
Oise

Les deux clochers
Gîte de Jacqueline



Surface 115m²

capacité 6 Personnes 3 chambres
lit et tous ce qui est nécessaire
pour bébé

animaux autorisés

A 30 Km de Compiègne (60) - 35

Km de Beauvais (60) -50 Km

d'Amiens (80)-

1 H de Paris

A partir de 690 € la semaine - linge compris -

56 rue du Général LECLERC

réservation

Mail: lesdeuxclochers@orange.fr

Portable: 0647502882

« Picarde de naissance, je suis attachée à mes racines. J'aime découvrir de nouveaux coins de paradis au détour d'un chemin où il fait bon se reposer. Me rendre vers un village en particulier pour y retrouver celles et ceux que je connais depuis mon enfance... Et enfin à Maignelay-Montigny, les balades dans les champs, dans les petits chemins, dans notre petite ville, toute fleurie lorsque le Printemps arrive.

La Picardie est magnifique, les champs de blé sont beaux, le savoir-faire de nos artisans est indéniable... Le patrimoine Picard mérite d'être davantage mis en valeur !

Je suis ravie de pouvoir contribuer, modestement, avec cette jolie villa actuellement gîte "Les deux clochers" à faire connaître et à se sentir bien à Maignelay-Montigny. »

Jacqueline Caucheteux

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation Dimanche 26 avril 2020

Comme chaque année, en ce dernier dimanche du mois d'avril nous nous souvenons des terribles souffrances endurées par les déportés et nous honorons leur mémoire. Ayons ensemble une pensée particulière pour Madeleine et Georges Blin dont notre collège peut s'enorgueillir de porter les noms. Et surtout n'oublions jamais !

Il y a soixante quinze ans au printemps 1945, plus de 700 000 hommes, femmes et enfants étaient regroupés dans ce qui restait de l'univers concentrationnaire et génocidaire nazi à l'agonie.

La moitié d'entre eux devait encore périr, notamment dans les marches de la mort, avant que les armées alliées dans leur progression, n'ouvrent enfin les portes des camps sur une insoutenable vision d'horreur.

Les survivants de ce drame du genre humain, par leur esprit de résistance, leur volonté et leur profond attachement à préserver leur dignité, ont surmonté des conditions inhumaines malgré la présence et la menace permanentes de la mort.

Le 1er octobre 1946 s'achevait le procès de Nuremberg qui fondait la notion de "crime contre l'humanité" et posait les bases du droit pénal international.

De tout cela, rien ne doit être oublié.



Et pourtant, si les déportés ont su montrer dans les pires circonstances que la résistance face au crime demeurerait toujours possible, leur persévérance à témoigner partout et auprès de tous ne suffit pas à faire disparaître la haine, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le rejet des différences.



Combattre sans relâche les idéologies qui affaiblissent notre modèle républicain et prônent le retour à l'obscurantisme et au fanatisme,
Promouvoir la tolérance,
Investir dans l'éducation morale et civique des jeunes générations.

C'est le message des déportés, qui veulent faire de la Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, une Journée d'hommage, de recueillement, et plus encore, d'engagement personnel.

La période dramatique de la déportation rappelle en effet cruellement que les êtres humains sont responsables de l'avenir qu'ils préparent à leurs enfants, et qu'ils partagent une même communauté de destin.

Ce message a été rédigé conjointement par :

La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis

L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés, de la Résistance et Familles (UNADIR-FNDIR)

◀ FEUX DE JARDINS ▶

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule que l'incinération des ordures ménagères est interdite. Or les branchages, feuilles et autres résidus verts sont assimilés aux ordures ménagères ainsi que le rappelle l'instruction technique du 11 mars 1987 relative à la mise en décharge contrôlée des résidus urbains.

PAR CONSÉQUENT, L'INCINÉRATION DES DÉCHETS VERTS OU AUTRES DÉCHETS DANS LES JARDINS EST INTERDITE.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de profiter du ramassage sélectif des déchets verts et du service de la déchetterie où vous pourrez y déposer gratuitement tous vos déchets, dès la reprise de ces services.

■ PERMANENCES

Les permanences habituelles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 03 44 51 14 01.

■ RÉALISATIONS PENDANT LE CONFINEMENT

Vous avez réalisé des activités extraordinaires pendant le confinement ?

Vous pouvez partager vos réalisations en envoyant vos photos pour une éventuelle publication sur nos différents supports de communication (avec votre autorisation préalable) de préférence par courriel à :

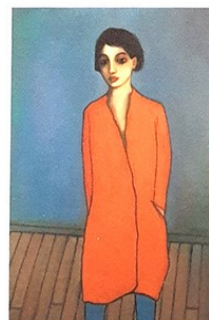
info@maignelay-montigny.fr

Laps

Artiste peintre

Visite d'atelier
sur rendez-vous
au
06 67 08 88 28

L'Atelier reste ouvert
Le vendredi et le
samedi après midi



Éric Lapszynski
2 rue Georges Normand
Maignelay-Montigny (Oise)

Lapsart.fr

■ MES ALERTES

Un service pratique pour être informé en temps réel

La Mairie de Maignelay-Montigny a lancé le service mesalertes.fr qui permet à tous les citoyens de recevoir des alertes et des communications personnalisées par SMS et e-mail.

Intempéries, travaux, évènements, écoles, ... le service mesalertes.fr informe les habitants concernés par un évènement grâce à un système de géolocalisation. Mesalertes.fr est un site Internet sécurisé, adapté aux appareils mobiles et disponible 7j/7.

Vous pouvez donc vous connecter quand vous le souhaitez pour modifier vos thématiques préférées.

Inscrivez-vous en ligne, c'est simple et gratuit !

Créez votre compte dès maintenant sur :

- www.mesalertes.fr
- ou à partir du site internet de la Mairie → www.maignelay-montigny.fr

Un nouveau service pratique que vous allez adorer !

Météo, Coupure d'eau ou d'électricité, Festivités, Transports, Réunions publiques, Cantine, Ecole, Travaux

mesalertes.fr Service d'alertes citoyen

- **Recevez les alertes** de votre commune **par SMS** en cas de risques majeurs ou d'imprévus
- Soyez informé des évènements qui ont lieu **près de chez vous** ou à **proximité de vos lieux d'activités**
- Profitez d'un service d'informations personnalisé **qui s'adapte à vos centres d'intérêts**
- **En vacances ou en déplacement**, suivez les actualités de toutes les communes qui proposent ce service

Concrètement, comment faire ?

- 1 Rendez-vous sur le site mesalertes.fr
- 2 Indiquez le code postal de la commune
- 3 Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent
- 4 Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail
- 5 Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.

Inscrivez-vous en ligne, c'est simple et gratuit !

Connectez-vous sur mesalertes.fr

mesalertes.fr Service d'alertes citoyen

Soyez informé en temps réel des actualités locales qui vous intéressent !

Découvrez
Recevez directement les alertes et les informations de votre commune par SMS et par e-mail.

Créez votre compte
Abonnez-vous aux alertes et aux actualités de la commune. Inscrivez-vous en ligne, c'est simple et gratuit !

Météo, spectacle, bus scolaire, ...
C'est vous qui choisissez

Festivités, Cantine, Ecole, Travaux, Réunions publiques

Connectez-vous sur mesalertes.fr

Un service JVS-Mairistem

LES VISAGES DE NOS RUES

Nous vous proposons ce mois-ci, une photo réalisée par M. Cyril Vermote pendant l'heure réglementaire de promenade, en gardant le même angle qu'une carte postale d'époque et en mettant en scène ses enfants. Il s'agit de la première photo d'une série diffusée sur sa page Facebook.

Bravo et merci à lui !



Les douves du château